

entretenu avec un grand nombre de personnes de la région, y compris les maires et les préfets. Cette décision constituera aussi un dur coup pour le comté de Pictou et la région d'Antigonish. Cela ne fait aucun doute.

Si l'on remonte en arrière et qu'on envisage les raisons qui ont présidé à la construction du chemin de fer national, plus particulièrement le tronçon qui traverse les provinces de l'Atlantique, on se rend compte qu'elles n'étaient pas motivées par l'appât du gain. On se voulait plutôt qu'il serve d'outil de développement économique pour le pays. C'était assurément le cas dans la région de l'Atlantique. C'est un fait établi depuis nombre d'années.

Peut-être le sénateur Stewart se souvient-il du nom de la commission qui a été chargée d'étudier cette question dans les années 1920. Je devrais n'en souvenir, ayant fait mes propres recherches. Chose certaine, la commission avait conclu, dans son rapport, que l'ancien chemin de fer Intercolonial serait un outil de développement économique et que tout déficit au chapitre du transport des marchandises serait épongé par le Dominion. C'était presque gravé dans le marbre à l'époque.

Il ne fait pas l'ombre d'un doute dans mon esprit qu'il devrait en être de même aujourd'hui. Le CN devrait donc renoncer à vendre ce tronçon. Il ne devrait même pas en être question. Peut-être conviendra-t-il d'y songer plus tard, quand l'économie aura repris, quand on verra de nouveaux secteurs démarrer et que l'industrie sera florissante. Mais c'est, sur les plans économique et psychologique, le mauvais moment de le faire. Ça n'encouragera pas les investissements. Au contraire, ça risque de précipiter la sortie des investissements de cette région.

Je félicite le sénateur Graham, et j'appuie sa motion.

Des voix: Bravo!

Le sénateur MacDonald: Je tiens compte de la remarque du sénateur Stewart et l'étudierai.

Je dois dire que je ne suis pas d'accord avec le sénateur Buchanan. Si je n'étais pas aussi optimiste quant à l'avenir de cette ligne une fois entre les mains du secteur privé, je n'aurais guère envie de me prononcer sur cette interpellation. Ça ne signifie pas l'abandon de cette ligne qui devrait au contraire reprendre vie. En fait, il se pourrait qu'elle se vende avant que le comité ait eu le temps de tenir des audiences. Et donc, nous devons nous faire à une nouvelle dimension, à une nouvelle conjoncture.

Le sénateur Graham: Honorables sénateurs...

Son Honneur le Président: Si le sénateur Graham prend la parole maintenant, son discours aura pour effet de clore le débat.

Le sénateur Graham: Honorables sénateurs, je n'ai que quelques mots à dire.

Je devrais souligner que c'est en 1927, 1928 et 1929 que le sénateur MacDonald a passé ses quatrième, cinquième et sixième anniversaires à bord du train. Il voyageait de toute évidence avec son père pour venir à Ottawa et s'en retourner chez lui. Son père a été le distingué député de Cap-Breton-Sud entre 1925 et 1935.

Lorsque le sénateur MacDonald a été assermenté au Sénat, il a donné une fête le même soir. Il a eu l'amabilité de m'y inviter. Le frère cadet du sénateur MacDonald, le Dr Cameron MacDonald, était de la partie, et évoquait des souvenirs de leur jeunesse depuis longtemps enfuie. Il nous a raconté qu'une fois ils jouaient ensemble dans la cour, tout près de la grosse automobile de leur père, une Hupmobile. Cameron nous a dit que Finlay a pris un marteau et planté un gros clou à large tête directement à travers un des pneus.

Des voix: Quelle honte!

Le sénateur Graham: Ils ont entendu leur père arriver et Finlay s'est débarrassé du marteau, le mettant dans les mains du docteur Cameron.

J'ai pensé à cette histoire pendant le discours du sénateur MacDonald sur cette motion lorsque ce dernier a fait allusion à l'un des acheteurs éventuels, Rail Tex Corporation de San Antonio, au Texas. Au cours de son éloge du président de cette entreprise, il a dit que ce dernier avait reçu le Golden Spike Award!

Je remercie le sénateur MacDonald et les autres de leur collaboration. Je félicite le sénateur MacDonald, en sa qualité de président du comité, de continuer à manier le marteau.

Des voix: Bravo!

Son Honneur le Président: Vous plaît-il, honorables sénateurs, d'adopter la motion?

(La motion est adoptée.)

LA CITOYENNETÉ CANADIENNE

AUTORISATION AU COMITÉ DES AFFAIRES SOCIALES, DES SCIENCES ET DE LA TECHNOLOGIE DE PROCÉDER À UNE ÉTUDE

L'honorable Noel A. Kinsella, conformément à son avis du 10 décembre 1991, propose:

Que le Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie soit autorisé à étudier le concept et la promotion de la citoyenneté canadienne et qu'il présente son rapport final au plus tard le 31 décembre 1991.

Son Honneur le Président: Plaît-il aux honorables sénateurs d'adopter la motion?

(La motion est adoptée.)

(Le Sénat s'ajourne à 14 heures demain.)